## Secrétariat général Numéro 112-2020

Réf.: YV/SD

Paris, le 21 avril 2020

## Téléconférence Ministère du travail - 21 avril 2020

Chères et chers camarades,

Ce matin avait lieu une nouvelle téléconférence entre la Ministre du Travail, Muriel Pénicaud, et le secrétaire d'Etat, Laurent Pietraszewski, en charge du suivi des branches d'activités et notamment de l'élaboration des fiches métiers.

## Informations à retenir :

- Présentation en Conseil des ministres le 22 avril d'une ordonnance concernant la possibilité de mise en place de l'activité partielle de façon individualisée dans l'entreprise avec accord ou avis conforme du CSE (il s'agit selon la ministre d'accompagner la reprise progressive de l'activité dans les entreprises en tout ou partie arrêtée aujourd'hui); cette ordonnance inscrira aussi la transformation automatique, à compter du 1<sup>er</sup> mai, en activité partielle du régime d'arrêt pour garde d'enfant et personnes vulnérables; elle prévoira aussi l'indemnisation de l'activité partielle dans les HCR sur la base du salaire pour 39h; et, enfin, le raccourcissement du délai de consultation du CSE à 8 jours.
- La ministre envisage un décret d'application de la dérogation sur le temps de travail dans le secteur du médicosocial : cela ayant soulevé une opposition ferme de toutes les organisations syndicales, elle a semblé hésitante ; A SUIVRE DE PRES!
- L'activité partielle atteindrait 10 millions de salariés et 900 000 entreprises ; ces chiffres correspondent aux demandes et non à la situation effective à cette heure (ces chiffres sont cependant contestés par l'OFCE).
- Le ministère vise 60 fiches ou guides métiers ; une fiche balais est envisagée pour couvrir les postes non concernés par ces 60.
- Le ministère devrait prochainement apporter une réponse sur la demande des syndicats relative à l'assouplissement de l'utilisation des titres restaurant.

## Pour ce qui nous concerne, nous avons alerté sur les sujets suivants :

- Dans la mesure où le télétravail devrait perdurer, nous avons rappelé une nouvelle fois qu'à la suite de la délibération entre OS et OP, nous avions proposé l'ouverture d'une négociation de cadrage au niveau interprofessionnel qui puisse porter sur les conditions de travail, de santé et sécurité – aménagement de postes, ..., de droit à la déconnexion...;
- La ministre ayant évoqué une reprise progressive des transports en commun au moment de la sortie du confinement, nous avons à nouveau souligné l'enjeu des masques (disponibilité, distribution, prise en charge);
- Nous avons demandé que soit prévue une modalité de veille et d'alerte en cas de licenciements ; craignant que d'ici quelques semaines ou mois, on assiste à des procédures en nombre ; tout doit être fait pour les empêcher ; la CPME et l'U2P ont-elles mêmes mis en garde contre le risque en effet de licenciements dans les PME et TPE ;
- Nous avons alerté sur les conditions et difficultés concernant les modes de gardes d'enfants en bas âge (crèches collectives) et la nécessité d'apporter là aussi des réponses quant aux protections requises;
- Enfin, nous avons alerté sur la situation de salariés étrangers travaillant régulièrement en France mais aujourd'hui bloqués dans leur pays et dans l'impossibilité de rentrer ; la ministre répond à ce sujet qu'ils sont en tout cas éligibles à l'activité partielle lorsque tel est le cas les concernant ; nous ferons remonter des situations précises afin que soient examinées les possibilités d'agir de la part des pouvoirs publics.

Enfin, alors que la CFDT est revenue à la charge sur sa demande d'une position commune, nous avons dû à nouveau rappeler notre position quant à la nature du dialogue social, qui doit conduire à produire du droit, à tout le moins à s'assurer que les dispositions et garanties requises sont respectées.

Amitiés.

**Yves VEYRIER** Secrétaire général